

Un séjour de vacances à l'étranger nécessite la production et la possession de plusieurs documents administratifs. Nous vous invitons à en prendre connaissance ci-dessous. Nous vous conseillons en outre d'anticiper la demande de ces documents auprès des administrations concernées, les délais de délivrance étant parfois longs.

Carte nationale d'identité OU passeport

Ce document est exigé pour le passage des frontières. Vérifiez la date de validité de la carte d'identité ou du passeport : impossible de passer la frontière avec un document périmé !

Autorisation de sortie du territoire (*participants mineurs*)

Les mineurs doivent présenter une autorisation de sortie du territoire. Elle est délivrée par les commissariats de police ou par les mairies sur présentation par un des parents du livret de famille.

Carte Européenne d'Assurance Maladie

Cette carte permet de bénéficier de soins médicaux à l'étranger sans avance d'argent, en cas de maladie inopinée. Individuelle et nominative, elle est à demander à votre Caisse d'Assurance Maladie au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

**Il est impératif de fournir à Wakanga une photocopie
de tous ces documents avant le début du séjour.**

**Les participants devront en outre posséder
tous ces documents originaux durant l'intégralité du séjour.**

